

DECISION DU DIRECTEUR PAR INTERIM N° 2026_066

Portant délégation de signature au sein de la Direction des Achats, des Equipements, des Fonctions Hôtelières et Logistiques concernant les bons de commandes passés dans le cadre des marchés publics

Le Directeur par intérim du Centre hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles :
 - o L6143-7 relatif aux compétences du Directeur d'un établissement public de santé ;
 - o R6143-38 relatif au régime de publicité des décisions ;
 - o D6143-33 à D6143-35 relatifs aux délégations de signature ;
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la convention de direction commune en date du 24 décembre 2020 des Centres hospitaliers Bretagne Atlantique à Vannes, de Ploërmel, de Josselin, de Belle-Île en mer et aux EHPAD de Malestroit et La Rose des Vents de Quiberon,
- Vu l'organigramme de la Direction de la direction commune,
- Vu l'arrêté du 12 février 2021 nommant Monsieur Régis FOREST, Directeur d'Hôpital, dans le cadre de la direction commune, Directeur adjoint aux Centres hospitaliers Bretagne Atlantique à Vannes, de Ploërmel, de Josselin, de Belle-Île en mer et aux EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1^{er} mars 2021,
- Vu l'organigramme de la Direction des Achats, des Equipements, des Fonctions Hôtelières et Logistiques du Centre hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu l'arrêté du 21 avril 2023 nommant Monsieur Julien BILHAUT, Directeur Adjoint aux Centres hospitaliers Bretagne Atlantique, de Ploërmel, de Josselin, de Belle-Ile en Mer et des EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 17 juillet 2023,
- Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, en date du 2 juin 2026, relatif à l'organisation de l'intérim des fonctions de Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique en direction commune,

DECIDE QUE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Julien BILHAUT**, Directeur Adjoint en charge des Achats, des Equipements, des Fonctions Hôtelières et Logistiques, à l'effet de signer les bons de commandes passés dans le cadre d'un marché, matérialisant les engagements de dépenses d'exploitation et d'investissement répondant à des besoins relevant de la Direction sus-mentionnée, quel qu'en soit le montant.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain DANZELLE**, Attaché d'administration hospitalière auprès de la Direction des Achats, des Equipements, des Fonctions Hôtelières et Logistiques, à l'effet de signer les bons de commandes passés dans le cadre d'un marché, matérialisant les engagements de dépenses d'exploitation et d'investissement répondant à des besoins relevant de la Direction sus-mentionnée, à hauteur de 90 000,00 € HT.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à **Madame Claudie MARIETTE**, Ingénieur hospitalier, Responsable du secteur Biomédical, à l'effet de signer les bons de commandes passés dans le cadre d'un marché, matérialisant les engagements de dépenses d'exploitation et d'investissement répondant à des besoins relevant du segment des achats biomédicaux, à hauteur de 90 000,00 € HT.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Claudie MARIETTE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Matthieu LE TUTOUR**, adjoint en charge de la maintenance et du management de l'atelier biomédical, à l'effet de signer les bons de commandes passés dans le cadre d'un marché, matérialisant les engagements de dépenses d'exploitation et d'investissement répondant à des besoins relevant du segment des achats biomédicaux, à hauteur de 90 000,00 € HT.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les bons de commandes passés dans le cadre d'un marché, matérialisant les engagements de dépenses d'exploitation et d'investissement répondant à des besoins relevant de la Direction des Achats, des Equipements, des Fonctions Hôtelières et Logistiques, à hauteur de 5 000,00 € HT, aux gestionnaires suivantes :

- **Madame Sophie ALLAIN**, gestionnaire en charge des achats d'équipements hôteliers et logistiques,
- **Madame Marie-Paule BALDINO**, gestionnaire en charge des achats de fournitures de bureau et de papier,
- **Madame Sophie GRELOT**, gestionnaire en charge des achats de fournitures médicales,
- **Madame Delphine LE CLECH**, gestionnaire en charge des achats de carburant, alimentaires, de transports sanitaires et autres prestations diverses,
- **Madame Aurélie LE FLOCH**, gestionnaire en charge des achats d'investissement du secteur biomédical, de fournitures hôtelières, des abonnements et des documentations,
- **Madame Sandra VIGNARD**, gestionnaire en charge des achats de transports sanitaires et de consommables informatiques.

ARTICLE 5 :

Dans le cadre de la présente délégation, les Déléataires feront précéder leur signature de la mention « Pour le Directeur par intérim du Centre hospitalier Bretagne Atlantique et par délégation ».

ARTICLE 6 :

Les Déléataires visés aux articles 1^{er}, 2 et 3 sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées sous leur responsabilité hiérarchique ou fonctionnelle.

ARTICLE 7 :

Cette délégation est assortie pour chaque Déléataire des obligations suivantes :

- Respecter les procédures légales et réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place au sein du Centre hospitalier Bretagne Atlantique.
- De n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par le compte budgétaire du dernier état prévisionnel des recettes et des dépenses ou de la décision modificative approuvée du Centre hospitalier Bretagne Atlantique.

ARTICLE 8 :

Toutes dispositions ou décisions antérieures portant délégation de signature au bénéfice des Déléataires sont réputées caduques.

Annule et remplace la décision N° 25-048 en date du 24 juin 2025.

ARTICLE 9 :

La présente délégation sera :

- Notifiée aux Délégués,
- Affichée au Centre hospitalier Bretagne Atlantique,
- Publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan,
- Communiquée au Conseil de surveillance du Centre hospitalier Bretagne Atlantique,
- Transmise au comptable du Centre hospitalier Bretagne Atlantique.

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature ; elle devient opposable à l'égard des tiers à partir de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Morbihan en application de l'article L6143-7-1 du Code de la santé publique.

ARTICLE 10 :

La présente délégation est modifiable ou révocable à tout moment totalement ou partiellement, sans délai et sans motivation, sans que le Délégué puisse se prévaloir d'un préjudice de quelque nature.

Elle est délivrée *intuitu personae* et cesse de droit dès que le Délégué ou le Délégué quitte ses fonctions ou change de fonctions ou d'affectation, ou quitte l'établissement, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 11 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Vannes, le 19 juin 2026,

Le Directeur par intérim du Centre hospitalier
Bretagne Atlantique

Régis FOREST
Délégué

Signé

Le Directeur Adjoint en charge des Achats,
des Equipements, des Fonctions Hôtelières et Logistiques

Julien BILHAUT
Délégataire
Signé

L'Attaché d'administration hospitalière auprès de la
Direction des Achats, des Equipements, des Fonctions
Hôtelières et Logistiques

Alain DANZELLE
Délégataire
Signé

L'ingénieur hospitalier en charge du secteur Biomédical

Claudie MARIETTE
Délégataire
Signé

L'adjoint en charge de la maintenance
et du management de l'atelier biomédical

Mathieu LE TUTOUR
Délégataire
Signé

La gestionnaire en charge des achats
d'équipements hôteliers et logistiques

Sophie ALLAIN
Délégataire
Signé

La gestionnaire en charge des achats
de fournitures de bureau et de papier

Marie-Paule BALDINO
Délégataire
Signé

La gestionnaire en charge des achats
de fournitures médicales

Sophie GRELOT
Délégataire
Signé

La gestionnaire en charge des achats de carburant,
alimentaires, de transports sanitaires et autres prestations
diverses

Delphine LE CLECH
Délégataire
Signé

La gestionnaire en charge des achats d'investissement du
secteur biomédical, de fournitures hôtelières, des
abonnements et des documentations

Aurélie LE FLOCH
Délégataire
Signé

La gestionnaire en charge des achats de transports
sanitaires
et de consommables informatiques

Sandra VIGNARD
Délégataire
Signé